

Amundi Euro Government Bond 5-7Y UCITS ETF Dist

REPORTING

Communication
Publicitaire

30/04/2026

OBLIGATAIRE ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Liquidative (VL) : **149,62 (EUR)**
 Date de VL et d'actif géré : **30/04/2026**
 Actif géré : **684,20 (millions EUR)**
 Code ISIN : **LU2090062865**
 Type de Réplication : **Physique**
 Indice de référence :
**100% BLOOMBERG EURO TREASURY 50BN 5-7
 YEAR BOND INDEX**
 Date du dernier coupon : **09/12/2025**
 Derniers Coupons par part : **2,12 (EUR)**
 Date de la première VL : **17/09/2020**
 VL de lancement : **172,98 (EUR)**

Objectif d'investissement

Le Amundi Euro Government Bond 5-7Y (DR) UCITS ETF - Acc est un ETF (exchange traded fund) conforme à la Directive UCITS. Il a pour objectif de répliquer l'indice Bloomberg Barclays Euro Treasury 50bn 5-7 Year Bond Index.

Les ETF Amundi sont des fonds d'investissement cotés en bourse qui procurent une exposition fidèle et bon marché à un indice de référence.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 3 ans.

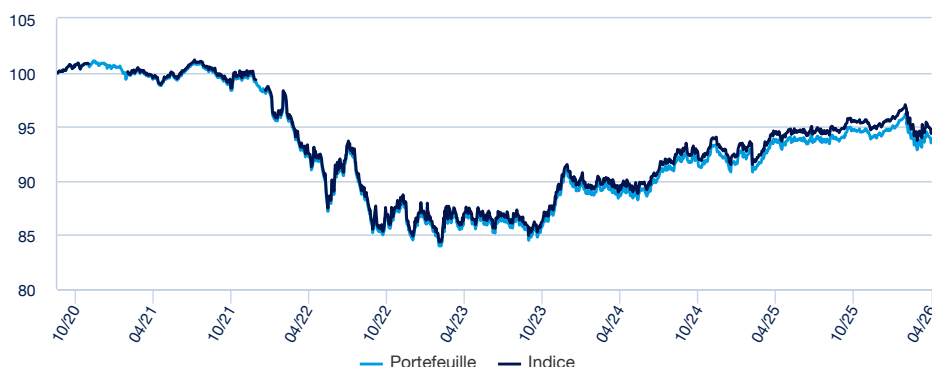
Le SRI représente le profil de risque tel qu'exposé dans le Document d'Information Clé (DIC). La catégorie la plus basse ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

« Les valeurs liquidatives techniques peuvent être calculées et publiées tout jour civil (à l'exception des samedis et des dimanches) qui ne soit ni un jour ouvré ni un jour de transaction. Ces valeurs liquidatives techniques n'ont qu'une valeur indicative et ne serviront pas de base pour l'achat, la conversion, le rachat et/ou le transfert d'actions. »

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



Indicateurs de risque (Source : Fund Admin)

	1 an	3 ans	Depuis le lancement *
Volatilité du portefeuille	3,08%	4,04%	4,93%
Volatilité de l'indice	3,08%	4,04%	4,93%
Tracking Error ex-post	0,03%	0,03%	0,03%
Ratio de sharpe	-0,51	-0,05	-0,55

* La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an. L'indicateur Tracking Error mesure l'écart de rendement entre le fonds et l'indice

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 31/12/2025	1 mois 31/03/2026	3 mois 30/01/2026	1 an 30/04/2025	3 ans 28/04/2023	5 ans 30/04/2021	10 ans -
Portefeuille	-0,45%	0,45%	-1,21%	0,06%	8,54%	-5,54%	-
Indice	-0,43%	0,44%	-1,20%	0,21%	9,03%	-4,78%	-
Ecart	-0,01%	0,01%	-0,01%	-0,15%	-0,49%	-0,76%	-

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021
Portefeuille	2,24%	2,02%	6,96%	-14,46%	-2,00%
Indice	2,42%	2,18%	7,14%	-14,32%	-1,81%
Ecart	-0,18%	-0,16%	-0,18%	-0,14%	-0,19%

* Source : Amundi. Les performances nettes ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. **Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir.** Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

OBLIGATAIRE

Description de l'indice

Cet indice reflète la performance d'obligations gouvernementales libellées en euros émises par des pays de l'Union économique et monétaire avec un minimum de €50 milliards d'émissions. Les titres éligibles doivent avoir des maturités comprises entre 5 et 7 ans, avec un encours d'au moins €300m.

Données du portefeuille (Source : Amundi)

Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Obligataire**
Exposition : **Zone Euro**

Nombre de valeurs du portefeuille : **52**

Indicateurs du portefeuille (Source : Fund Admin)

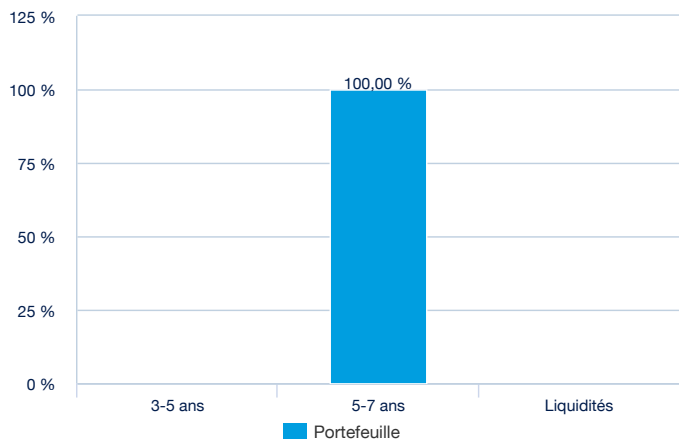
	Portefeuille
Sensibilité Taux ¹	5,44
Note moyenne ²	A-
Taux de rendement	3,22%

¹ La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence

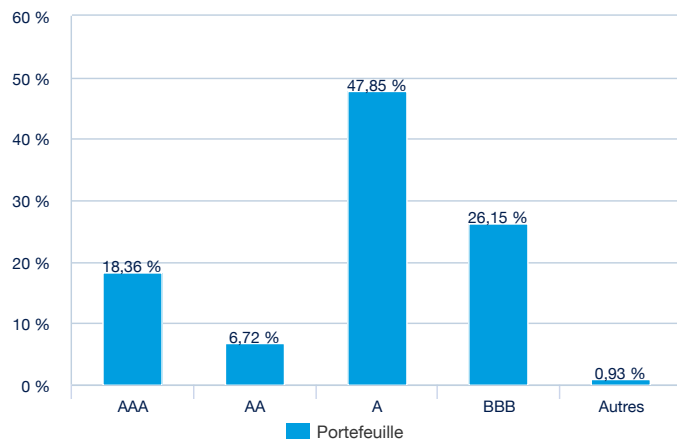
² Basée sur les obligations et les CDS mais tout autre dérivé exclu.

Répartition du portefeuille (Source : Amundi)

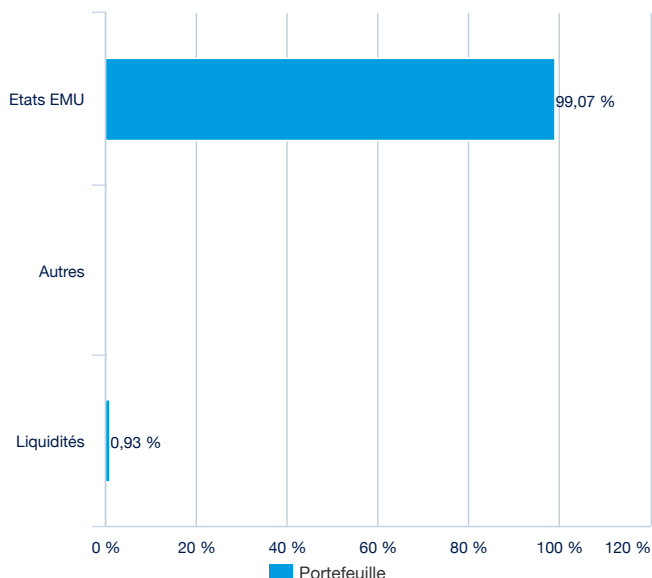
Par maturité (source : Amundi)



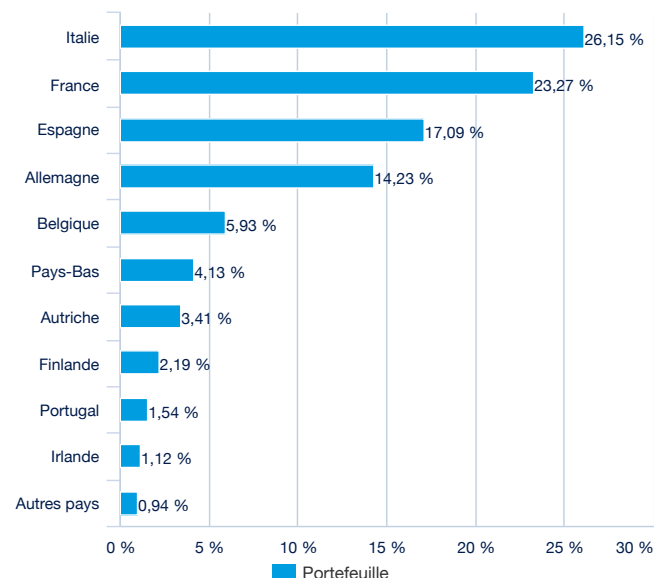
Par notation (source : Amundi)



Par type d'émetteur (source : Amundi)



Par pays (source : Amundi)



OBLIGATAIRE ■

Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Dépositaire	SOCIETE GENERALE LUXEMBOURG
Commissaire aux comptes	DELOITTE AUDIT
Date de création de la classe	17/09/2020
Date de la première VL	17/09/2020
Devise de référence de la classe	EUR
Classification AMF	Non applicable
Affectation des sommes distribuables	Distribution
Code ISIN	LU2090062865
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,15%
Durée minimum d'investissement recommandée	3 ans
Clôture fiscale	Septembre
Teneur marché principal	SOCIETE GENERALE / LANG & SCHWARZ

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Devise	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Deutsche Boerse (Xetra)	EUR	EGV7 GY	CNAV504	EGV7.DE	EGV7EURINAV=SOLA
Euronext Paris	EUR	C53D FP	CNAV504	C53D.PA	EGV7EURINAV=SOLA

Contact**Contact ETF vente**

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
Royaume-Uni (Retail)	+44 (0) 20 7 074 9598
Royaume-Uni (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

Contact ETF Courtiers

SG CIB	+33 (0)1 42 13 38 63
BNP Paribas	+44 (0) 207 595 1844

Contact Amundi

Amundi ETF
90 bd Pasteur
CS 21564
75 730 Paris Cedex 15 - France
Hotline : +33 (0)1 76 32 47 74
info-etf@amundi.com

Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

OBLIGATAIRE

Fournisseurs d'indices

BLOOMBERG® est une marque déposée et une marque de service de Bloomberg Finance L.P. BARCLAYS® est une marque déposée et une marque de service de Barclays Bank Plc, utilisée sous licence. Bloomberg Finance L.P. et ses sociétés affiliées, y compris Bloomberg Index Services Limited (« BISL ») (collectivement « Bloomberg »), ou les concédants de licence de Bloomberg détiennent l'intégralité des droits de propriété de l'Indice. Ni Barclays Bank PLC, Barclays Capital Inc., ou toute entité affiliée (collectivement « Barclays ») ni Bloomberg ne sont l'émetteur ou le producteur du compartiment et ni Bloomberg ni Barclays n'ont de responsabilités, d'obligations ou de devoirs envers les investisseurs du compartiment. L'Indice fait l'objet d'une licence d'utilisation par Amundi Asset Management en tant qu'émetteur de l'Indice. La seule relation liant Bloomberg et Barclays à l'émetteur concernant l'Indice porte sur la licence de l'Indice, qui est déterminé, composé et calculé par BISL, ou toute entité lui succédant, indépendamment de l'émetteur ou de l'Indice AMUNDI EURO CORPORATE SRI 0-3 Y ou des propriétaires de l'Indice. En outre, Amundi, Gestionnaire d'actifs du compartiment peut, en son nom, réaliser une ou plusieurs transactions avec Barclays sur ou concernant l'Indice en relation avec le compartiment. Les investisseurs acquièrent le compartiment de la part du Gestionnaire d'actifs Amundi, et les investisseurs n'acquièrent aucun intérêt dans l'Indice. Ils ne concluent par ailleurs absolument aucune relation d'affaires avec Bloomberg ou Barclays en effectuant un investissement dans le fonds. Les compartiments ne sont pas sponsorisés, évalués, vendus ou promus par Bloomberg ni par Barclays. Bloomberg et Barclays ne donnent aucune garantie, explicite ou implicite, pour ce qui est de l'intérêt d'un investissement dans le compartiment ou dans des titres quelconques, ni de la capacité de répliquer d'une performance boursière correspondante/relative de la part de l'Indice. Ni Bloomberg, ni Barclays ne s'est prononcé sur la légalité ou l'adéquation du compartiment en lien avec une personne ou entité quelconque. Ni, Bloomberg, ni Barclays n'est responsable ou partie prenante de la définition des prix des parts à émettre par le compartiment pas plus que du calendrier ou des volumes d'émission. Ni Bloomberg, ni Barclays n'est tenu de prendre en compte les besoins de l'Émetteur, des porteurs de parts du compartiment ou de toute tierce partie dans le cadre de la définition, de la constitution ou du calcul de l'Indice. Ni Bloomberg, ni Barclays n'a d'obligation ou de responsabilité concernant l'administration, la commercialisation ou la négociation de parts du compartiment. Le contrat de licence liant Bloomberg et Barclays concerne uniquement ces derniers et aucunement les porteurs de parts du compartiment, les investisseurs ou d'autres tierces parties. Par ailleurs, le contrat de licence liant Amundi Asset Management et Bloomberg concerne uniquement ces derniers et aucunement les porteurs de parts du compartiment, les investisseurs ou d'autres tierces parties. Ni BLOOMBERG, NI BARCLAYS NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE ENVERS L'ÉMETTEUR, LES INVESTISSEURS OU UNE AUTRE TIERCE PARTIE DE LA QUALITÉ, DE L'EXACTITUDE ET/OU DE L'EXHAUSTIVITÉ DE L'INDICE OU DE TOUTE DONNÉE Y FIGURANT, PAS PLUS QUE DE TOUTE INTERRUPTION DE LA COMMUNICATION DE CE-DERNIER. NI BLOOMBERG NI BARCLAYS NE GARANTIT, EXPRESSÉMENT OU IMPLICITEMENT, LES RÉSULTATS DEVANT ÊTRE OBTENUS PAR L'ÉMETTEUR, LES INVESTISSEURS OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ, ET PROVENANT DE L'UTILISATION DU OU DE TOUTE INFORMATION Y FIGURANT. BLOOMBERG ET BARCLAYS NE DONNENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DÉCLINENT EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER OU D'UTILISATION EN CE QUI CONCERNE L'INDICE OU TOUTE INFORMATION Y FIGURANT. BLOOMBERG SE RÉSERVE LE DROIT DE MODIFIER SES MÉTHODES DE CALCUL OU DE PUBLICATION DE L'INDICE COMME D'EN CESSER LE CALCUL OU LA PUBLICATION, ET NI BLOOMBERG, NI BARCLAYS NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DE TOUT CALCUL ERRONÉ OU DE TOUTE PUBLICATION INCORRECTE, TARDIVE OU INTERROMPUE RELATIVEMENT À L'INDICE. NI BLOOMBERG, NI BARCLAYS NE PEUT ÊTRE TENU POUR RESPONSABLE DE TOUTS DOMMAGES, DIRECTS OU INDIRECTS, ET DE TOUTE PERTE DE BÉNÉFICES, MÊME SI LE RISQUE A PU EN ÊTRE ÉVOQUÉ, LIÉ À L'UTILISATION DE L'INDICE OU DE TOUTE INFORMATION Y FIGURANT OU RELATIVE AU COMPARTIMENT.

Avertissement

Le fonds présente un risque de perte en capital non mesurable. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats futurs et ne sont pas garantes des rendements à venir. Pour plus de détails concernant les risques et avant tout investissement, consultez le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICI ») et le prospectus de ce fonds, disponibles en français sur simple demande ou sur le site amundiETF.fr. Les informations contenues dans ce document sont issues de sources considérées comme fiables. Amundi ne peut cependant en garantir l'exactitude et se réserve la possibilité de modifier à tout moment les analyses présentées ci-avant. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation d'offre, ou une offre d'achat, de vente portant sur le fonds mentionné, et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. La politique de transparence et des informations sur la composition des actifs des fonds sont disponibles sur amundiETF.com. La valeur liquidative indicative est publiée par les bourses. Les parts des Fonds acquises sur le marché secondaire ne peuvent généralement pas être directement revendues au Fonds. Les investisseurs doivent acheter et vendre les parts sur un marché secondaire avec l'assistance d'un intermédiaire (par exemple un courtier) et peuvent ainsi supporter des frais. En outre, il est possible que les investisseurs paient davantage que la valeur liquidative actuelle lorsqu'ils achètent des parts et reçoivent moins que la valeur liquidative actuelle à la revente. La source des données du présent document est Amundi sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire. Liste complète des brokers et market makers disponible sur : amundiETF.com. Des frais d'intermédiaires financiers s'appliquent. Amundi Suisse SA est autorisée en Suisse en tant que distributeur de placements collectifs de capitaux. Amundi Suisse SA distribue en Suisse et à partir de la Suisse des placements collectifs de capitaux gérés par Amundi S.A. et /ou Amundi Luxembourg. A ce titre, Amundi Suisse SA informe les investisseurs qu'elle perçoit d'Amundi S.A. et/ou d'Amundi Luxembourg, une rémunération au sens de l'article 34 al. 2bis de l'Ordonnance sur les placements collectifs de capitaux. Cette rémunération peut représenter une partie des commissions de gestion prévues dans le prospectus. Toute information complémentaire sur l'existence, la nature et le mode de calcul de la rémunération perçue par Amundi Suisse SA dans le cadre de son activité de distribution en Suisse ou à partir de la Suisse, peut être fournie sur demande écrite adressée à Amundi Suisse SA 6-8 rue de Candolle 1205 Genève Suisse. La distribution de ce fonds en Suisse vise exclusivement des Investisseurs Qualifiés tels que définis dans la LPCC et son ordonnance d'exécution. Le Fonds n'est pas approuvé par la FINMA en vue d'une distribution à des investisseurs non-qualifiés. Les DICI, prospectus, règlements, rapports annuels et/ou semestriels des Fonds peuvent être obtenus sans frais auprès du représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland) SA, route de Signy 35, 1260 Nyon. Dans le cadre de la distribution en Suisse, le lieu d'exécution et le for se trouvent au siège du représentant. CREDIT AGRICOLE (SUISSE) SA, 4 Quai Général-Guisan, 1204 Genève, agit comme service de paiement des Fonds en Suisse. Uniquement pour les fonds SFDR 8 et SFDR 9 Veuillez noter que ce fonds est géré de manière passive et réplique un indice sous-jacent dont la méthodologie vise à fournir une large exposition au marché sans appliquer d'exclusions ou d'intégration ESG. Par conséquent, vous pouvez être exposé à des titres susceptibles d'être impliqués dans de sérieuses controverses, comportant des risques ou ayant un impact négatif sur les facteurs de durabilité. Veuillez-vous référer à la documentation juridique et à la méthodologie de l'indice pour plus de détails. Si vous souhaitez envisager une alternative ESG, vous trouverez un large éventail d'options dans notre gamme d'investissement responsable.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.